

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 septembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri. M. CHIGNIER Bernard. M. MATRAY Jean-Luc. Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean. M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine. Mme FEJARD Carole. M. BERTHELIER Bruno. M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie. Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain. M. LAPALLUS Marc. M. BUTAUD Jean Charles. M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain. Mme DUGELET Isabelle. Mme VAGINAY Hélène. Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle. M. LAMARQUE Michel. Mme TROUILLET Nelly. M. VALORGE René. Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence. M. CHENAUD Fabrice, M. DESCASSE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique. Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 35 Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie. M. JARSAILLON Philippe. Mme CALLSEN Marie-Christine. M. DUBUIS Pascal. M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri. (Arcinges).

N°2024/N°144**OBJET : CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE L'EAU AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025**

Mme la Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement collectif rappelle que lors de la Conférence des Maires du 04 juillet 2024 il a décidé d'opter pour l'adhésion du service intercommunal d'assainissement collectif de Charlieu Belmont au service MAGE proposé par le Département de la Loire.

Les prestations proposées seront à effectuer à partir du 1er janvier 2025 sur toutes les communes du territoire intercommunal possédant de l'assainissement collectif (Arcinges, Belleroche, Belmont de la Loire, Briennon, Charlieu, Chandon, Cuinzier, Ecoche, Jarnosse, La Bénisson Dieu, La Gresle, Le Cergne, Maizilly, Mars, Nandax, Pouilly sous Charlieu, St Denis de Cabanne, St Hilaire sous Charlieu, St Nizier sous Charlieu, St Pierre la Noaille, Sevelinges, Villers et Vougy). Sachant que le coût à l'habitant est de 0,75 € pour l'assainissement en 2024 et que la population DGF de l'EPCI est de 25 296 habitants en 2023, le montant global pour l'assistance technique en assainissement serait de 18 972,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- valide la convention MAGE pour un effet à partir de 2025,
- autorise M. le Président à la signer,
- dit que la dépense sera prévue au budget assainissement collectif.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

